



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



Service du médecin cantonal SMC  
Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne  
T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81  
www.fr.ch/smc

Tel : +41 26 305 79 80

E-Mail: smc@fr.ch

En collaboration avec  
l'Office fédéral de la  
santé publique

## Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les élèves d'école secondaire (cycle 3)\*

Informations et recommandations à l'usage des parents

Etat: 09.10.2020

### Quand votre enfant doit-il rester à la maison ?

Lorsqu'au moins un des symptômes marqués en rouge est présent.

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de son état.

Rhume non accompagné de fièvre

**Fièvre (>38.5)**

**Toux, mal de gorge**

Si la toux ou le mal de gorge ne résultent pas d'une maladie chronique (par ex : asthme).

**Perte du goût et/ou de l'odorat**

Si cette perte n'est pas associée à un rhume.

Votre enfant est par ailleurs en bonne santé.

OUI

OUI

OUI

Si malgré les symptômes, l'état général de l'enfant est bon et qu'il a plus de 12 ans, il est recommandé d'évaluer son risque d'être infecté par le covid-19 via le « Coronacheck » [www.fr.ch/coronacheck](http://www.fr.ch/coronacheck). Si l'état général de l'enfant n'est pas bon ou si les symptômes persistent plus de 3 jours, il faut contacter le médecin traitant de votre enfant qui décidera de la nécessité d'un test.

Pas de test

Un test est effectué

Votre enfant doit rester à la maison. Informer l'établissement/le titulaire de classe

négatif

Le résultat du test est :

positif

Les symptômes de votre enfant se sont clairement atténués ou ont disparu depuis au moins 24h.  
Remarque : les frères et sœurs qui ne sont pas soumis à des obligations de quarantaine par le médecin cantonal peuvent aller à l'école sans restriction.

Suivre les consignes de l'autorité chargée du traçage des contacts, prise en charge par le médecin traitant.  
**Votre enfant doit rester à la maison au minimum 10 jours (isolement).**

OUI

Les symptômes de votre enfant se sont clairement atténués ou ont disparu depuis au moins 48h.

Votre enfant peut aller à l'école.

\*Source : Merkblatt der Deutschschweizer Volksschulämter-Konferenz (DVK) vom 28.9.2020 «Vorgehen bei Krankheits- und Erkältungssymptomen bei Jugendlichen der Sekundarstufe I (Zyklus 3)» in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Gesundheit